

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2020

165X20

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS APPELÉS A SIÉGER A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT EPC FRANCE

Dans le cadre du décret n° 2012-189 du 7 février 2012, relatif aux commissions de suivi de site, le Préfet des Bouches-du-Rhône a décidé d'intégrer la commune au collège « collectivité territoriale » de la commission de suivi de site relative à l'établissement EPC FRANCE situé à Cabriès.

Deux membres, un titulaire et un suppléant, doivent être désignés pour siéger à cette commission.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres suivants :

TITULAIRE :

M. FARCI Claude, Adjoint (Police Municipale, Prévention de la Délinquance, Sécurité et Accessibilité des Bâts)

SUPPLÉANT :

M. PATOT Gérard, Conseiller Municipal

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE la désignation des représentants ci-dessous appelés à siéger à la Commission de Suivi de Site de l'établissement EPC FRANCE à Cabriès :

TITULAIRE :

M. FARCI Claude, Adjoint

SUPPLEANT

M. PATOT Gérard, Conseiller Municipal

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 25 Septembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI